

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 12 décembre 2022**

**Délibération n° 2022-1358**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la transformation durable des entreprises - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Convention des entreprises pour le climat (CEC) pour l'organisation d'une CEC locale 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

**Conseil du 12 décembre 2022****Délibération n° 2022-1358**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la transformation durable des entreprises - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Convention des entreprises pour le climat (CEC) pour l'organisation d'une CEC locale 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Créée en relais de la convention citoyenne pour le climat (CCC), la CEC est une association loi 1901 qui invite les acteurs du monde économique à mener une action plus volontariste en faveur de la transition écologique. Les objectifs de cette convention sont d'émettre des propositions audacieuses et impactantes, permettant de réinventer l'entreprise, l'aligner sur les limites planétaires et entrer dans une économie régénérative.

La 1<sup>ère</sup> session de la CEC a rassemblé, pendant 11 mois (2021-2022), 150 entreprises représentées par leurs dirigeants, 180 bénévoles, un comité garant de la mission, des experts indépendants et des représentants du monde étudiant. Le modèle économique repose sur les contributions des entreprises sous forme de dons.

Les résultats de cette 1<sup>ère</sup> édition sont les suivants :

- 150 feuilles de routes produites par les entreprises pour refondre leur business model. Entreprises de la région impliquées : Emlyon business school, Epalia, KMH gestion privée, Lou Rugby, Mazaud, Mylight system, Renault Trucks, Serfim, Smoove,
- 10 propositions concrètes au Gouvernement. Parmi les propositions : formation de comités exécutifs sur le climat, la pollution, la biodiversité, la déplétion des ressources ainsi que sur le changement de stratégie et de pratiques métiers, le conditionnement de rémunération des dirigeants à la réussite de critères environnementaux, la suppression des niches fiscales nuisibles à l'environnement, l'éco-conditionnalité pour les marchés et financements publics ou encore la création d'un indice R3 réemploi/réparabilité/recyclabilité,
- création de la CEC academy : des formations capitalisant sur les contenus et apprentissages développés lors de la 1<sup>ère</sup> session,
- des décryptages sectoriels et géographiques, intégrant des exemples d'actions, des facteurs clés de succès, etc.

Suite au bilan très positif de la 1<sup>ère</sup> session, l'association a annoncé le déploiement du modèle national sur les territoires. Sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2 CEC seront lancées : l'une sur le périmètre de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne (recherche d'un nom en cours) ; l'autre sur le territoire Arc Alpin (Grenoble, Chambéry, Annecy). Les discussions sont, par ailleurs, engagées avec d'autres territoires : Grand Est, Ouest (Nantes à Bretagne), Provence.

## II - Objectifs

La Métropole accompagne le maintien et le développement d'une économie dynamique, de proximité et durable répondant aux besoins des citoyens, des salariés et des entrepreneurs :

- une économie moins consommatrice de ressources, d'énergies fossiles, intense en emplois de tous niveaux, respectueuse des salariés et plus robuste en matière de santé globale,
- une économie moins dépendante de l'extérieur en s'appuyant sur ses forces et en partageant équitablement les richesses avec les territoires limitrophes dans une démarche de coopération.

Pour accélérer la prise de conscience et faciliter le passage à l'action de la diversité des acteurs socioéconomiques, la Métropole construit et déploie la boîte à outils de la transition écologique, économique et sociale au service du territoire : appels à projets transition écologique (400 k€ par thématique), appels à projets Lyon Éco Énergie (250 k€ par an), outil de mesure d'impact territorial (plus de 500 utilisateurs), fonds d'amorçage industriel métropolitain (80 M€ dont 17 M€ de la Métropole), cofinancement de programmes d'accompagnement sur différentes thématiques (économie circulaire : programme les Boucles, achat local : Lyon Pacte PME, etc.), développement d'immobiliers dédiés (Villeurbanne, Saint-Priest, Lyon, Vénissieux, etc.), outil de mesure d'impact global, etc.

En plus des actions qu'elle porte directement, la Métropole soutient les acteurs et initiatives du territoire qui contribuent à ces mêmes objectifs. La CEC en fait partie.

Tout d'abord, la vision et les objectifs portés par la CEC résonnent avec la politique de développement économique portée par l'Exécutif métropolitain et les actions mises en place pour accompagner la transition des entreprises. Elle poursuit, en effet, les mêmes objectifs de sensibilisation et de facilitation du passage à l'action vers un modèle plus responsable et plus durable.

De plus, elle est complémentaire à la dynamique de mobilisation par la Métropole des entreprises du territoire sur les sujets de transition écologique (manifeste pour une industrie qui se transforme et s'engage pour l'environnement, événements Lyon Pacte PME sur des thématiques de transition, etc.). Elle offre un espace supplémentaire pour débattre, construire des solutions et développer des coopérations entre acteurs locaux. Elle donnera aussi l'opportunité aux 60 entreprises du territoire de devenir des ambassadeurs de ces changements auprès de leurs clients, partenaires, fournisseurs, pour une partie présents sur la Métropole.

Enfin, son calendrier permettra de nourrir les réflexions autour du futur plan climat air énergie territorial, à la fois par les livrables issus de la CEC (feuilles de route) et par les temps d'échanges qui pourront avoir lieu au cours des sessions.

## III - Projet et plan de financement prévisionnel 2023

La CEC de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne se déroulera de fin février 2023 à décembre 2023. Comme pour la CEC nationale, les participants (dirigeants + un membre du comité de direction) prendront part à 6 sessions de 2 jours, sur des thématiques variées (prise de conscience, entreprendre avec le vivant, coopérer avec ses écosystèmes, etc.). La dernière session sera, a priori, commune aux 2 CEC (aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne et Arc Alpin).

Les dirigeants de 60 entreprises, de toutes tailles et de différents niveaux de maturité en termes de transition, intégreront le programme. La sélection des entreprises se fera par un comité composé d'organisateur de la CEC et de personnes qualifiées, entre novembre et janvier.

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'organisation de la CEC de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne est le suivant :

Rubriques de dépenses	Prévision de dépenses 2023 (en €)	Sources prévisionnelles de financement	Prévision de recettes 2023 (en €)
frais de personnel	288 000	Métropole : subvention de fonctionnement	30 000
location et aménagement des lieux	85 000	contribution des partenaires privés (entreprises accompagnées)	750 000
autres charges externes (communication, déplacements, etc.)	220 350	autres : Banque publique d'investissement (BPI), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	10 000

Rubriques de dépenses	Prévision de dépenses 2023 (en €)	Sources prévisionnelles de financement	Prévision de recettes 2023 (en €)
rémunérations intermédiaire et honoraires (coachs et intervenants)	196 650		
<b>Total</b>	<b>790 000</b>	<b>Total</b>	<b>790 000</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association CEC pour contribuer au déploiement d'une CEC locale en 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association CEC,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4898.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 14 décembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-296047-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
---